



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : statistiques de l'énergie

Statistiques de l'énergie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique comme elle l'a demandé à sa quarantième session (voir E/2009/24, chap. I.A). Il décrit ce qui a été fait pour appliquer la décision de la Commission de réviser les recommandations pour les statistiques énergétiques, offre une vue d'ensemble des recommandations révisées et présente le programme d'application. Le projet de recommandations révisé est soumis à la Commission comme document de référence sous le titre « Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques », pour examen et adoption. Les points que la Commission souhaitera peut-être examiner sont indiqués au paragraphe 38.

* E/CN.3/2011/1.



I. Introduction

1. La Commission de statistique, à sa trente-septième session (7-10 mars 2006), a adopté la décision 37/108¹ dans laquelle elle a recommandé de développer les statistiques de l'énergie et de les intégrer aux statistiques officielles, s'est prononcée en faveur de la révision des manuels des Nations Unies portant sur les statistiques de l'énergie et souligné qu'il fallait d'urgence harmoniser les définitions de l'énergie et les méthodes de compilation et établir des normes internationales pour les statistiques de l'énergie. Cela faisait suite à un examen du programme des statistiques de l'énergie réalisé par Statistics Norway et aux recommandations du Groupe spécial d'experts sur les statistiques de l'énergie (réuni à New York du 23 au 25 mai 2005).

2. Dans la même décision, la Commission de statistique a exprimé son appui à la création et au mandat de deux groupes de travail complémentaires : a) le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, qui contribuerait à l'amélioration des méthodes et des normes internationales pour les statistiques nationales officielles de l'énergie, et en particulier examinerait et mettrait à jour les manuels des Nations Unies sur les statistiques de l'énergie, et b) le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, qui améliorerait la collaboration et la coordination internationales.

3. À sa trente-huitième session (27 février-2 mars 2007), dans sa décision 38/115², la Commission a pris note des rapports du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie.

4. À sa quarantième session (24-27 février 2009), la Commission de statistique, par sa décision 40/103³, a fait sienne la stratégie de la Division de statistique consistant à préparer des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques et a proposé que l'établissement des recommandations soit considéré comme une question hautement prioritaire.

5. On trouvera dans la section II du présent rapport une description des activités menées en réponse aux demandes de la Commission; la section III donne un aperçu d'ensemble des recommandations révisées; la section IV présente le programme de mise en œuvre et la section V donne la liste des points que la Commission est invitée à examiner.

II. Activités faisant suite aux décisions de la Commission

A. Révision des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques

6. Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques ont été établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et avec le Groupe

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I.C.*

² *Ibid., 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24), chap. I.B.*

³ *Ibid., 2009, Supplément n° 4 (E/2009/24), chap. I.B.*

de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, conformément au mandat que la Commission de statistique a donné à ces deux groupes par sa décision 37/108. Pour la révision de ces recommandations, des consultations ont eu lieu avec plusieurs groupes d'experts, tels que le Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale, le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales et le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

Consultation mondiale

7. L'un des aspects notoires de l'élaboration des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques a été une consultation mondiale avec de nombreux pays, en deux phases. La première, en mai et juin 2008, portait sur l'étendue et le contenu des futures recommandations. Le projet provisoire de recommandations a été établi sur la base des résultats de cette consultation⁴.

8. La deuxième phase de la consultation mondiale sur les recommandations internationales provisoires a eu lieu en juillet et août 2010 pour s'assurer que les vues des pays avaient bien été prises en compte avant l'établissement du texte définitif. Les pays et organisations ont adressé 95 réponses, généralement très favorables au projet de texte. Un grand nombre d'observations détaillées ont également été reçues et elles constituent une excellente base pour l'examen final du projet de recommandations par la Division de statistique et par le Groupe d'experts des statistiques de l'énergie.

Groupe d'experts des statistiques de l'énergie

9. Pour obtenir la participation active d'experts du monde entier à toutes les phases de la révision des recommandations et pour leur accord sur le projet, le Groupe d'experts des statistiques de l'énergie a tenu une deuxième réunion à New York, du 2 au 5 novembre 2010. Pendant cette réunion, le Groupe a examiné le projet de texte et les observations détaillées reçues pendant la consultation mondiale et il s'est mis d'accord sur les modifications à apporter au projet. Le Groupe a adopté la version amendée des recommandations internationales et recommandé de les soumettre à la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session en février 2011.

10. On trouvera le texte final du projet dans le document de référence intitulé « Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques », soumis à la Commission pour adoption. Le Groupe d'experts a également approuvé les principaux éléments du programme de mise en œuvre que l'on trouvera à la section IV du présent rapport.

Consultation avec d'autres groupes d'experts

11. Pour éviter les doubles emplois et assurer la cohérence des concepts et des méthodes, des consultations et une coordination avec d'autres groupes d'experts ont eu lieu lors de la préparation des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. En particulier des consultations ont eu lieu régulièrement avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et avec le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale pour

⁴ Voir <http://unstats.un.org/unsd/energy/ires/consultation.htm>.

assurer la coordination avec la préparation et l'élaboration du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie, mis en place par la Division de statistique de l'ONU en consultation avec le Groupe de Londres et avec le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, sous les auspices du Comité d'experts.

12. L'élaboration d'une classification type des produits énergétiques est un élément essentiel de la préparation des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. Le Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales a ainsi été consulté lors de sa réunion, tenue du 1^{er} au 4 septembre 2009, et dans le cadre de la consultation mondiale, pour assurer le respect des principes et des critères des classifications internationales types. La classification qui figure dans le projet final tient compte des observations reçues du Groupe d'experts.

B. Activités en cours dans le cadre du programme de travail sur les statistiques de l'énergie de la Division de statistique de l'ONU

13. Chaque année, une des tâches importantes de la Division de statistique consiste à collecter des données pour la confection des statistiques énergétiques. La Division collecte directement les données auprès de la plupart des pays, mais les données relatives à certains groupes de pays sont obtenues à la faveur d'accords de partage des données avec d'autres organisations. L'information ainsi recueillie est publiée dans deux annuaires, l'*Annuaire de statistiques de l'énergie* et les *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*.

14. L'*Annuaire de statistiques de l'énergie* présente des données sur la production, le commerce et la consommation d'énergie (combustibles solides, liquides et gazeux et électricité), ainsi que des informations complémentaires, par exemple la consommation par habitant, plusieurs graphiques montrant des tendances historiques et des tableaux spéciaux sur le commerce international, les sources d'énergie renouvelables, les déchets, la capacité de raffinage, et diverses ressources énergétiques. L'*Annuaire* comprend des données relatives à 224 pays et territoires.

15. Les *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité* présentent des données sur la production, le commerce international, la conversion et la consommation de chacun des combustibles utilisés ainsi que des données sur la production, les échanges et la consommation d'électricité, sur la puissance nette installée et sur la production des centrales thermiques. Les *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité* contiennent des données relatives à 190 pays.

16. Les principaux organismes concernés par la collecte de données sur les statistiques énergétiques pour les publications mentionnées plus haut s'efforcent d'harmoniser les questionnaires et les procédures de collecte des données.

17. En outre, la collecte mensuelle de statistiques énergétiques se poursuit régulièrement pour les statistiques pétrolières, grâce à l'Initiative commune sur les données pétrolières, et pour certains autres produits énergétiques, en vue de la publication du *Bulletin mensuel de statistiques*.

III. Vue d'ensemble des recommandations internationales révisées pour les statistiques énergétiques

18. Les nouvelles *recommandations internationales pour les statistiques énergétiques* sont les premières recommandations à fournir une base cohérente pour la production de statistiques énergétiques, dans l'ensemble des statistiques économiques, en indiquant clairement les liens avec les normes existantes. Les recommandations, pour la première fois, sont alignées sur les directives déjà approuvées pour la confection des statistiques économiques, pour les classifications économiques internationales et pour la ventilation des données, et elles tiennent compte de la pratique établie dans le domaine des statistiques de l'énergie. En outre, les recommandations donnent pour la première fois un ensemble de définitions des produits énergétiques ayant fait l'objet d'un accord international, et donc harmonisé.

19. Pour améliorer la comparabilité et faciliter l'utilisation des recommandations par les compilateurs de données, les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques sont, dans leur structure et leur forme, alignées sur les recommandations internationales déjà approuvées par la Commission dans d'autres domaines statistiques, et notamment les recommandations internationales pour les statistiques industrielles et les recommandations internationales pour les statistiques du commerce de détail. Les recommandations pour les statistiques énergétiques améliorent également la comparabilité des différents types de statistique en tenant compte des travaux méthodologiques accomplis dans le domaine des statistiques énergétiques, par exemple le *Manuel des statistiques de l'énergie*, publié par l'Agence internationale de l'énergie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le Bureau statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) ainsi que le Système de comptabilité économique environnementale intégrée, qui va bientôt voir le jour.

20. Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques donnent au compilateur de données, pour la première fois, un ensemble complet de recommandations qui couvrent tous les aspects de la production des statistiques, et donc tout un ensemble de questions allant des concepts de base, définitions et classifications, à la question des sources des données, des méthodes de compilation, des bilans énergétiques, de la qualité des données et de la diffusion statistique. Ces recommandations contiennent plusieurs éléments qui ne sont pas couverts par les publications antérieures des Nations Unies sur les statistiques de l'énergie : *Concepts et méthodes des statistiques de l'énergie*⁵ ou encore *Statistiques de l'énergie : définition, unités de mesure et facteurs de conversion*⁶ et *Statistiques de l'énergie : manuel pour les pays en développement*⁷. Les nouveaux éléments qui figurent dans les recommandations internationales sont décrits ici.

21. *Les statistiques de l'énergie font partie des statistiques officielles.* Les recommandations internationales sur les statistiques de l'énergie ont été élaborées afin de poser une base solide pour le développement à long terme des statistiques

⁵ Études statistiques, série F, n° 29, 1982 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 82.XVII.13).

⁶ Études statistiques, série F, n° 44, 1987 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.21).

⁷ Études statistiques, série F, n° 56, 1991 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 91.XVII.10).

énergétiques officielles répondant aux Principes fondamentaux de la statistique officielle⁸ et elles comprennent des directives sur les concepts, les définitions et les classifications, ainsi que sur la compilation et la diffusion des données selon une méthode intégrée de production des statistiques économiques.

22. *Une classification internationale type et des définitions harmonisées des produits énergétiques.* La Commission de statistique a reconnu l'existence d'un autre problème, celui de l'absence de définitions et de classifications harmonisées pour la production des statistiques de l'énergie. Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques reflètent donc les travaux accomplis sur l'harmonisation des définitions par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie et elles présentent la classification internationale type de l'énergie, qui offrira des directives pour la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques énergétiques et facilitera l'intégration de ces statistiques dans les autres domaines statistiques. Dans le cadre des travaux sur la classification internationale type de l'énergie, on s'est attaché à mettre en évidence les correspondances avec la Classification centrale des produits (CPC version 2) et le Système harmonisé (HS 2007).

23. *Unités et rubriques statistiques.* Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques comprennent des recommandations sur les unités statistiques à utiliser dans la collecte de données dans les secteurs énergétiques aussi bien que non énergétiques. La liste de références des rubriques pour la collecte des données (avec leurs définitions) tient compte de la spécificité de chaque produit énergétique et vise la comparabilité internationale des statistiques ainsi établies.

24. *Collecte et compilation des données.* Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques donnent un aperçu des sources de données (données administratives, données d'enquête, par exemple) et des méthodes de collecte et de compilation des statistiques énergétiques. Étant donné l'importance du cadre juridique et institutionnel de la collecte et de la compilation des statistiques énergétiques, des recommandations sont formulées pour encourager la coordination et l'efficacité.

25. *Bilans énergétiques.* Les recommandations donnent les principes généraux de l'établissement des bilans énergétiques. Elles présentent de façon détaillée, et aussi sous forme agrégée, un modèle de bilan énergétique.

26. *Assurance de la qualité donnée et métadonnées.* Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques décrivent les principaux aspects de la qualité des données énergétiques et formulent des directives sur les meilleurs moyens de créer un cadre de contrôle de la qualité des données énergétiques à l'échelle nationale, notamment par la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de qualité et la publication des métadonnées et des données sur la qualité des statistiques.

27. *Diffusion.* Les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques comprennent des recommandations sur la diffusion des statistiques énergétiques, en particulier sur les moyens de traiter les problèmes de confidentialité, de calendrier de publication et de diffusion de métadonnées.

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n° 9 (E/1994/29), par. 59.

28. Utilisation des statistiques énergétiques de base et des bilans énergétiques dans l'établissement des comptes énergétiques et autres statistiques. En dehors des concepts et des définitions des statistiques énergétiques, les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques donnent aussi des exemples de l'utilisation possible des statistiques énergétiques et des rubriques de données. Elles présentent une explication des relations conceptuelles existant entre les bilans énergétiques d'une part et les comptes énergétiques du Système de comptabilité économique environnementale de l'autre, afin d'aider les producteurs et les utilisateurs des statistiques énergétiques. Les recommandations comprennent aussi des exemples d'indicateurs s'appliquant aux statistiques énergétiques et évoquent l'importance des statistiques énergétiques pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

IV. Futurs travaux

29. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, s'inspirant des recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques de l'énergie et en coordination avec d'autres parties prenantes dans ce domaine lancera des initiatives d'aide aux pays qui s'efforcent de produire des statistiques énergétiques détaillées et comparables et pour promouvoir l'utilisation des statistiques énergétiques dans le monde. Plusieurs activités sont prévues pour commencer à appliquer les recommandations internationales : a) la préparation d'un manuel de la production de statistiques énergétiques; b) l'organisation d'ateliers régionaux destinés à familiariser les pays avec les nouvelles recommandations internationales pour les statistiques énergétiques; et c) la mise en place d'une base de données sur les statistiques énergétiques, qui pourrait être consultée par les pays et par les autres utilisateurs des statistiques énergétiques.

30. La Division continuera aussi à réaliser les éléments de son programme de travail qui sont décrits au paragraphe 13 à 17 plus haut et améliorera le système de collecte des données et de diffusion des données disponibles.

A. Préparation du Manuel des statistiques de l'énergie

31. La préparation d'un manuel des statistiques de l'énergie figure en bonne place dans les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. Ce manuel contiendra des explications plus complètes et plus détaillées sur les recommandations et donnera des directives d'emploi au compilateur de ces statistiques en décrivant les pratiques optimales applicables dans différents cas. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie devrait jouer un rôle majeur dans la préparation de ce manuel.

32. Le manuel serait achevé en 2013. Il serait périodiquement mis à jour en fonction des nouveaux développements méthodologiques et il tiendra les producteurs de statistique énergétique au courant des nouvelles pratiques des différents pays. Pour le préparer, on regroupera les pratiques de chaque pays, et on les diffusera sur une base de données informatisée. Celle-ci s'ajoutera aux fonctions habituelles du site Web de la Division de statistique de l'ONU.

B. Assistance technique

33. Pour aider les pays à appliquer les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques, la Division de statistique prévoit d'organiser un

programme d'assistance technique en coopération et en coordination avec les commissions régionales et avec diverses organisations internationales et régionales. Les activités de la Division comprendront principalement des ateliers régionaux traitant du contenu d'une nouvelle recommandation et des questions pratiques de leur application. Ce programme d'assistance technique couvrirait toutes les étapes de la production des statistiques, du point de vue institutionnel, de la collecte des données et de leur traitement jusqu'à la diffusion. Des directives sur la production des bilans énergétiques (puis des comptes énergétiques) devraient faire partie intégrante du programme d'assistance technique.

34. Ces activités mondiales et régionales, à quoi s'ajoutera une assistance directement accordée à certains pays, seront coordonnées avec les travaux des organismes internationaux, régionaux ou supranationaux qui produisent des statistiques énergétiques.

35. En outre, on prévoit de confectionner des modules type de formation pour les ateliers et du matériel en ligne pour aider les pays à remplir les questionnaires, et établir les bilans énergétiques et les comptes énergétiques.

C. La collecte des données par la Division de statistique de l'ONU

36. Les révisions apportées aux questionnaires annuels de la Division de statistique sur les statistiques énergétiques refléteront les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques les plus récentes. En outre, la Division est en train de mettre au point un questionnaire commun avec l'Agence internationale de l'énergie et avec d'autres organismes compétents afin de réduire la charge de travail que représente la réponse aux questionnaires et faciliter ainsi l'échange de données.

37. Pour mener ses activités ordinaires de collecte de données, la Division demandera aux pays de fournir des données répondant aux nouvelles recommandations et mettra l'accent sur les métadonnées. En outre, un examen attentif des bases de données énergétiques des Nations Unies aura lieu de façon à intégrer les différents éléments des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques qui portent sur les modalités de diffusion de ces statistiques.

V. Points à examiner

38. **La Commission est invitée :**

a) **À examiner et à adopter les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques;**

b) **À approuver les principaux éléments du programme de mise en œuvre de ces recommandations, et notamment la préparation d'un manuel des statistiques de l'énergie et de matériaux supplémentaires de formation, ainsi qu'un programme d'assistance technique aux pays.**